



Message d'intérêt public

La sécurité

Prévenir les entrées par infraction

18, mai 2016 (Iqaluit, Nunavut) la Gendarmerie royale du Canada et le comité de la sécurité publique souhaitent vous rappeler quelques trucs de sécurité concernant la sécurité personnelle et domiciliaire.

- Vérifiez vos ampoules extérieures et assurez-vous qu'elles sont en bon état;
- Prenez le temps de connaître vos voisins;
- Ne laissez pas vos bicyclettes, toboggans et outils à l'extérieur durant la nuit;
- Verrouillez votre maison et votre véhicule.

Si vous partez pour une longue période

- Assurez-vous d'avoir un gardien pour votre maison ou une personne désignée qui fera des rondes quotidiennes dans votre résidence;
- Installez des minuteries sur vos radios, télés et lampes intérieures;
- Assurez-vous que vos voisins sachent que vous êtes absents et demandez-leur de jeter un œil en cas d'activité suspecte;
- Enlevez la neige de vos allées et entrées.

Informez toujours la GRC de toute activité suspecte au 867 979-1111.

Les entrées par infraction sont parfois des crimes commis simplement parce que l'occasion se présente. Faites de votre mieux pour vous prémunir contre le vol de votre résidence et de vos biens.